

Autres questions

746 (XXIX). Mesures à prendre à la suite des tremblements de terre au Maroc

Le Conseil économique et social

1. *Exprime sa vive préoccupation* devant les conséquences des tremblements de terre qui viennent de se produire dans le Royaume du Maroc;

2. *Invite* les Etats Membres à examiner l'assistance qu'ils seraient en mesure d'offrir au Gouvernement marocain;

3. *Invite* l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance à accorder d'urgence leur attention à ceux des problèmes soulevés par la catastrophe qui relèvent de leur compétence;

4. *Compte* que les autres institutions spécialisées qui seraient en mesure d'apporter une aide accorderont toute l'attention voulue aux problèmes urgents que les tremblements de terre ont posés;

5. *Exprime sa gratitude* aux Etats Membres, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales pour l'assistance qu'ils ont déjà fournie, et exprime l'espoir que cette assistance pourra prendre davantage d'ampleur;

6. *Prie* le Secrétaire général de tenir compte de la situation spéciale où se trouve le Maroc lorsqu'il décidera des services à rendre à divers pays, dans les limites de ses ressources et de ses attributions, et de prendre toutes mesures appropriées pour coordonner les efforts des organismes des Nations Unies dans ce domaine.

*1096^e séance plénière,
6 avril 1960.*

755 (XXIX). Organisations non gouvernementales : demandes d'admission au statut consultatif et renouvellement de demandes déjà présentées

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales¹⁷,

1. *Décide* de donner suite aux demandes d'admission au statut consultatif de la catégorie B présentées par les organisations suivantes:

Alliance européenne des agences de presse,

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle,

Association pour l'étude du problème mondial des réfugiés;

2. *Décide* de donner suite à la demande d'inscription au registre présentée par l'organisation suivante:

Association internationale de l'équipement électrique;

3. *Décide* de différer d'un an l'examen de la demande d'admission au statut consultatif de la catégorie A présentée par l'organisation suivante:

¹⁷ *Ibid.*, vingt-neuvième session, Annexes, point 15 de l'ordre du jour, document E/3329.

Union générale des travailleurs d'Afrique noire;

4. *Décide* de ne pas donner suite à la demande d'inscription au registre présentée par l'organisation suivante:

Congrès islamique mondial.

*1108^e séance plénière,
19 avril 1960.*

761 (XXIX). Coopération internationale en matière de cartographie

A

CONVOCATION D'UNE TROISIÈME CONFÉRENCE CARTOGRAPHIQUE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR L'ASIE ET L'EXTRÊME-ORIENT

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le résultat de ses consultations avec les gouvernements au sujet de la convocation d'une troisième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient¹⁸, conformément à la recommandation de la deuxième conférence cartographique régionale qui s'est tenue à Tokyo en 1958,

Notant la grande utilité de ces conférences, qui permettent de faire face au besoin de plus en plus urgent qu'ont les pays de disposer de données cartographiques de base et d'exécuter des travaux de levés pour leurs projets économiques et sociaux,

Notant également que le Gouvernement thaïlandais a offert d'accueillir la conférence à Bangkok et de fournir à cet effet tout son concours à l'Organisation des Nations Unies,

Prie le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour convoquer à Bangkok, pendant le dernier trimestre de 1961, une troisième conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient, et d'assurer notamment l'établissement d'un ordre du jour provisoire d'après les propositions reçues ainsi que l'envoi d'invitations aux gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées et aux organisations intergouvernementales intéressées.

*1111^e séance plénière,
21 avril 1960,*

B

CONVOCATION

D'UNE CONFÉRENCE CARTOGRAPHIQUE RÉGIONALE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE

Le Conseil économique et social,

Rappelant l'utilité qu'ont eue les deux conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient,

¹⁸ *Ibid.*, point 8 de l'ordre du jour, documents E/3339 et Add.1, 1^{re} partie.

Sachant que les mesures nécessaires sont prises en vue de convoquer une troisième conférence dans cette région,

Notant l'importance qu'il y a pour le développement économique de toute région de disposer de données cartographiques de base et d'exécuter des travaux de levés,

Considérant que la convocation d'une conférence cartographique régionale analogue à celles qui se sont tenues en Asie et en Extrême-Orient présenterait aussi de l'intérêt pour l'Afrique,

Tenant compte des travaux précieux déjà effectués dans ce domaine par les organismes intéressés,

1. *Prie* le Secrétaire général d'entamer des consultations avec les gouvernements des Etats membres de la Commission économique pour l'Afrique, ainsi qu'avec les institutions spécialisées compétentes et, le cas échéant, d'autres organisations internationales, sur l'opportunité de convoquer une conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique et sur le lieu de réunion et l'ordre du jour de cette conférence;

2. *Prie également* le Secrétaire général de faire rapport au Conseil, lors de sa trente et unième session, sur les résultats de ces consultations.

1111^e séance plénière,
21 avril 1960.

C

CARTE INTERNATIONALE DU MONDE AU MILLIONIÈME

Le Conseil économique et social,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général concernant la coopération internationale en matière de cartographie¹⁹,

¹⁹ *Ibid.*, documents E/3339 et Add.1.

Prenant note des observations communiquées par les gouvernements au sujet des amendements que l'on envisage d'apporter aux spécifications de la Carte internationale du monde au millionième²⁰,

Reconnaissant la nécessité de donner une plus grande souplesse aux spécifications, notamment en ce qui concerne les systèmes de projection et de lignes de raccord, pour faciliter et hâter la publication des feuilles de la Carte,

Considérant qu'il est souhaitable d'obtenir l'accord général des services de publication au sujet des amendements à apporter aux spécifications,

Prenant note de la recommandation du Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale selon laquelle il serait souhaitable de convoquer une conférence internationale qui étudierait les amendements à apporter aux spécifications,

Prie le Secrétaire général d'entamer les consultations voulues avec les gouvernements intéressés et les institutions spécialisées et autres organismes internationaux compétents au sujet de la convocation, en 1962 au plus tard, d'une conférence technique internationale qui étudierait et, le cas échéant, reviserait les spécifications de la Carte internationale du monde au millionième, et de faire rapport au Conseil, lors de sa trente et unième session, sur les résultats de ces consultations.

1111^e séance plénière,
21 avril 1960.

²⁰ *Ibid.*, 2^e partie.